

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

ARRETE DU MAIRE  
N° 47  
CIRCULATION REGLEMENTÉE  
Rue Franquette et rue de la Poste

**Le Maire de la commune de Neaufles-Saint-Martin,**

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents lors des travaux d'enfouissement des réseaux BT, EP et FT rue Franquette 27830 Neaufles-Saint-Martin ;

Considérant que ces travaux doivent être réalisés à compter du 02 juin 2025, pour une durée de 5 jours ;

Les travaux étant effectués par l'entreprise STPEE GISORS, domiciliée chez SIG IMAGE - Technopole Izarbel - Espace Hanami - 2 Allée Théodore Monod - 64210 BIDART, représentée par Monsieur Philippe FERRAND ;

**ARRÊTONS**

Article 1<sup>er</sup> : À compter du 02 juin 2025 et pour une durée de 5 jours de 8h00 à 16h30, l'entreprise STPEE est autorisée à stationner ses engins et à mettre en place une circulation alternée dans la rue Franquette et la rue de la Poste, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux BT (basse tension), EP (eaux pluviales) et FT (France Télécom).

Article 2 : L'entreprise STPEE est tenue :

- De mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et de réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.
- De veiller à la sécurité des usagers et du chantier,
- De réparer immédiatement tous les dommages causés à la voie publique et à ses dépendances,
- De garantir à tout moment le passage libre et prioritaire des véhicules de secours.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES-SAINT-MARTIN.

Article 5 : Ampliation sera adressée :

- STPEE GISORS CHEZ SIG IMAGE - Technopole Izarbel - Espace Hanami - 2 Allée Théodore Monod - 64210 BIDART
- Communauté de communes du Vexin Normand, 5 rue Albert Leroy, 27140 GISORS
- La Gendarmerie de Gisors, 37 route de Rouen, 27140 Gisors
- CASERNE POMPIERS, rue de l'Arsenal des Pompiers, 27140 Gisors

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 22 mai 2025

Sonia MIKOLAJCZYK  
Maire



*Sonia Mikolajczyk*